



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2004

Présidence : Mme Marlène Maire
49 membres présents

La Présidente, Mme Maire, ouvre la séance au refuge des Bas-Monts à 18h30 et souhaite la bienvenue à chacun. Au nom du Conseil, elle salue M. le Syndic, les membres de la Municipalité incorpore, M. J.-P. VALLOTTON, ancien membre de la Municipalité ainsi que Mlle I. FOGOZ, secrétaire municipale, Mme C. JAN, boursière et M. G. WARNERY, technicien communal.

Dans les rangs du public, la Présidente relève la présence de M. A. MONOD, député.

M. J. HALDY, Mme N. LINIGER, députés ainsi que M. G. FONTANNAZ, président du Conseil communal de Paudex et M. R. LERESCHE, président du Conseil communal d'Epalinges se sont excusés.

La presse est représentée par Mme A.-I. AEBLI pour 24 Heures et par Mme N. BRISSOT-CARREL pour le Régional.

1. APPEL

Présents : 49 membres
Excusés : 8 membres
Absents : 2 membres

Les conseillers excusés sont : Mmes et MM. BEGUELIN, BEGUIN, GUTH, HENCHOZ, MUSY, SCHWEGLER, STUTZ et TUCHSCHMID

MM. BOVEY ET DAVALLE sont absents.

Avec 49 membres présents, le quorum est atteint. La Présidente déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 4 mars 2004 est accepté à l'unanimité. La Présidente remercie Mme SCHIESSER pour la rédaction de ce document.

2.

ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAL

Mme MAIRE donne lecture de la lettre de démission de Mme. M. SAUTHIER qui part s'installer à l'étranger et rappelle que M. Alain GENAINE est appelé à la remplacer. La Présidente procède à l'assermentation de M. Alain GENAINE, 1^{er} suppléant, qui rejoint les rangs du Conseil. Il est chaleureusement applaudi par ses nouveaux condisciples. Mme MAIRE fait remarquer qu'il n'y a plus de suppléant.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

Mme MAIRE, Présidente, a représenté le Bureau aux obsèques de M. Raymond MUSY, père de M. Frank MUSY, conseiller communal. Elle lui réitère ses condoléances.

Mme MAIRE, donne lecture de la lettre de démission de M. J.-Cl. PERRET-GENTIL, municipal, au 30 octobre 2004. Malgré une diminution de son taux d'activité professionnelle, M. PERRET-GENTIL ne parvient pas à équilibrer vie professionnelle, vie familiale et mandat politique. De nouvelles responsabilités au sein des HES vaudoises le contraignent à renoncer à sa charge politique. Il remercie ses collègues de la Municipalité, les membres du Conseil et toutes les personnes qu'il a été amené à côtoyer pendant sa charge municipale.

Mme MAIRE le remercie de l'excellent travail accompli depuis le début de la législature, de son efficacité, de son écoute et de son calme olympien. Au nom du Bureau, Mme MAIRE prend acte de sa démission, l'accepte avec regret et lui souhaite de nombreuses satisfactions dans la poursuite de sa carrière professionnelle ainsi que dans sa vie familiale.

Une élection complémentaire à la Municipalité aura probablement lieu le 28 novembre 2004. Une séance d'information destinée particulièrement à la population étrangère ayant le droit de vote sur le plan communal sera organisée début septembre conjointement avec la Municipalité.

Mme MAIRE donne lecture de la lettre de démission de Mme A. FISHMAN qui déménage fin juillet. Elle la remercie pour son engagement au sein du Conseil durant cette législature et lui souhaite un avenir radieux en Valais. Mme MAIRE rappelle que Mme FISHMAN ne pourra pas être remplacée, la liste des suppléants étant épuisée.

Un taux record de participation aux votations fédérales et cantonales du 16 mai 2004 a été enregistré. Les résultats ont été les suivants :

Votation fédérales : Taux de participation : 61.38%

Sur 1022 bulletins rentrés, la **11^{ème} révision de l'AVS** a été refusée par 689 votants, le **financement de l'AVS/AI** a été rejeté par 627 électeurs, le **paquet fiscal** a également été refusé par 557 suffrages.

Votations cantonales :

- l'initiative « **sauver le pied du Jura** » a été rejetée par 615 électeurs sur 926 bulletins valables. Taux de participation 59.88%

- le contre-projet sur « **l'impôt sur les successions** » a passé la rampe avec 507 voix contre 424 pour l'initiative. Taux de participation 60.18% La question principale a récolté 818 voix en faveur d'une modification de la loi contre 181 voix pour le statu quo.

Les résultats de Belmont sont tout à fait conformes à ceux obtenus dans l'ensemble du pays et du canton.

Depuis la dernière séance, Mme MAIRE a représenté le Conseil communal aux occasions suivantes :

- Le 11.03.2004 ; Réception des nouveaux habitants.

- Le 23.03.2004 : Assemblée générale de l'association d'entraide familiale de Pully, Paudex, Belmont.

- Le 24.03.2004 : Séance du Conseil communal de Pully.

- Le 21.04.2004 : Conférence de printemps du Forum des Conseils communaux sur le thème « l'agglomération : quel futur pour notre région ? » avec la participation active de MM. MERMOUD, conseiller d'Etat et MUHEIM.
- Le 29.04.2004 : Assemblée générale de Lausanne Région présidée par votre syndic.
- Le 11.05.2004 : Séance du Conseil communal d'Epalinges.
- Le 18.05.2004 : Visite de la Commune.
- Le 28.06.2004 : Séance du Conseil communal de Paudex.

Le Bureau a assisté à 2 séances de présentation de préavis, s'est réuni le 20 avril en séance de travail et a été sur la brèche lors des votations du 16 mai 2004.

Mlle FOGOZ, secrétaire municipale, met la dernière main à la mise en place du nouveau site Internet de notre commune. On y trouvera, entre autres, les documents émanant du Conseil tels que les ordres du jour, les préavis, les extraits de décision, les procès-verbaux et les rapports des commissions. C'est la raison pour laquelle les commissions devront dorénavant fournir leurs rapports par courrier électronique à l'intéressée.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. MUHEIM, Syndic, apporte le salut estival de la Municipalité et constate que le calendrier des séances établi avec Mme MAIRE, présidente du Conseil, en début d'année n'a pas pu être respecté. Les nombreux objets à soumettre au Conseil étaient tous urgents mais les délais imposés pour les consultations préalables auprès des services de l'Etat en ont ralenti l'accomplissement et les séances printanières ont donc dû être annulées. Cependant, la Municipalité n'a pas chômé, exemple en est la police des constructions qui a traité en six mois, le même nombre de dossiers que ceux traités pendant toute l'année 2003 qui fut une année record.

Le deuxième recours formé par le voisin de **la place de rebroussement en Converney** a été tranché une fois encore en faveur de la Commune. Le recourant a donc, dans les délais, fait recours auprès du Tribunal administratif. Après discussion avec l'avocat-conseil de la Commune, il a été décidé de ne pas s'opposer à l'effet suspensif prononcé par le Juge car si le Juge instructeur accède à notre demande, la partie adverse peut former un nouveau recours contre cette décision et ceci jusqu'au Tribunal fédéral. En attendant la décision finale sur l'effet suspensif, celui-ci reste en vigueur. Après avoir perdu presque deux ans en procédures, la Municipalité ne voulait pas prendre le risque de « jouer des prolongations ». Il est à noter que le Juge du Tribunal administratif a convoqué en moins de trois mois toutes les parties concernées en séance d'audition, sur place. Cette séance n'a pas amené d'éléments nouveaux. Le Tribunal administratif doit maintenant trancher sur le fond en espérant que la décision sera communiquée dans les plus brefs délais. Si la décision était de nouveau en faveur de la Commune, un nouveau recours auprès du Tribunal fédéral n'est pas à exclure. Le Droit génère ces excès lorsque sa lecture se fait en fonction d'intérêts personnels. *C'est au Législateur à qui il appartient d'édicter, dans les plus brefs délais, des lois et des sanctions qui empêchent l'abus de droit.*

Les TL ont mis en consultation le futur réseau 2008, lié à la mise en service du métro M2. La Municipalité leur a demandé d'introduire dans ce schéma directeur une **nouvelle ligne de bus, desservant le quartier du Burenoz**. Le Conseil d'administration se prononcera sur le principe cet automne et en cas d'accord, la Municipalité fera le « lobbying » nécessaire à une rapide création de cette ligne. Le Conseil communal sera régulièrement informé de l'avancée de ce projet.

51 personnes avaient postulé pour la place de **responsable de la Police des constructions**. Après analyse approfondie des dossiers, dix candidats ont été auditionnés par une délégation municipale et les trois finalistes ont été reçus en séance de Municipalité. Le choix de la Municipalité s'est porté sur la candidature de M. D. GAMBONI qui entrera en fonction le 1^{er} octobre 2004.

Son expérience de patron d'une florissante entreprise du second œuvre ainsi que son activité en tant que Municipal des travaux pendant cinq ans permettent d'envisager l'avenir technique de la commune avec sérénité. M. GAMBONI a décidé de donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle et rejoindra une équipe qui l'attend avec impatience. Pour mémoire, le service technique est amputé d'un poste à temps partiel depuis fin septembre 2003, poste qui devait passer à 100% dès le 1^{er} janvier 2004.

Mme JAN, **boursière communale**, atteindra officiellement l'âge de la retraite le 31 janvier 2006 mais elle n'exclut pas de prendre une retraite anticipée de quelques mois. Une fois sa décision connue, la Municipalité mettra au concours le poste, en prévoyant le délai nécessaire pour permettre à Mme JAN de transmettre son immense savoir à son successeur, masculin ou féminin.

La Municipalité avait prévu de présenter le **nouveau site Internet de la Commune** mis en place par la secrétaire municipale. Bien que très avancée dans ses travaux, celle-ci a préféré reporter cette présentation à la fin de l'été. Ces prochaines semaines seront utilisées pour affiner ce qui doit encore l'être. Les Conseillers seront informés, en primeur et par e-mail, de l'ouverture officielle du site aux internautes. Pour ceux qui n'auraient pas accès à la Toile ou dont l'adresse ne serait pas connue, une présentation personnalisée pourra être demandée à Mlle FOGOZ.

La société de développement a confié l'organisation de la Fête nationale au service du feu. Le 1^{er} août aura lieu le 31 juillet pour la joute sportive et le 1^{er} août pour la commémoration officielle. Il y aura à boire et à manger mais seulement un discours. Pour la première fois, cette fête aura lieu au Domaine des Bas-Monts. La société de développement a prévu un superbe feu d'artifice pour le soir du 1^{er} août. Il sera tiré depuis le réservoir de la Métraude, à moins que la sécheresse ne soit à nouveau de la partie. Un tout ménage sera distribué.

La clé des chants est une nouvelle « mini » société locale qui sera active dès le mois de septembre. Les enfants, dès l'âge de 7 ans, qui ont un intérêt pour le chant et la musique se réuniront pour assouvir leur passion. Que Mme NEVEN soit remerciée pour cette heureuse initiative qui offrira aux enfants une occasion de plus de se divertir à Belmont. Un tout ménage sera distribué à mi-août.

M. MOSER, municipal, annonce que l'étanchéité du **toit du centre communal** a été remplacée durant une période de beau temps par l'entreprise Dentan qui a fait bénéficier la Commune de tarifs canons afin d'effacer tout quiproquo et la Municipalité a renoncé à faire appel à un spécialiste pour la surveillance du chantier. 20m² d'isolation thermique ont été posés aux endroits abîmés (secrétariat et salle de municipalité, salle de conférence). On a profité de ces travaux pour améliorer l'isolation thermique en posant une couche supplémentaire qui la fait passer de 8 cm à 12cm. Il y aura un léger dépassement dans le poste « ferblanterie ». Le montant des travaux devrait être de l'ordre de Fr. 76'400.-- en regard d'un crédit demandé de Fr. 120'000.--.

La transformation de **l'appartement du concierge** en bureaux de service technique se fera durant le mois de juillet. Les frais de peinture, de nettoyage et d'équipement ont été prévus dans le budget 2004.

Les travaux d'assainissement du **glissement des Bas-Monts** ont débuté. Chaque petite pluie transforme la pente en bain de boue ce qui impose l'arrêt momentané des travaux. Un nombre de m³ de terre plus important que prévu a dû être évacué et un drainage supplémentaire dans le bas du glissement a été préconisé par le géotechnicien. Les coûts supplémentaires peuvent, pour l'instant, être absorbés par le poste « divers et imprévus ».

M. PERRET-GENTIL, municipal, annonce que le 25 mai dernier, une fillette a été touchée par une voiture qui dépassait un camion qui s'était arrêté pour la laisser passer. Malgré toutes les **mesures de modération et de sécurisation** prises, force est de constater que certains se comportent de manière inadmissible.

Après une année de service à l'**UAPE**, Mme A.-C. BLANC a décidé de reprendre ses études afin de devenir institutrice. Le travail de Mme BLANC a été très apprécié, la Municipalité l'en remercie et lui souhaite une excellente carrière. Une nouvelle éducatrice, Mme C. MARGOT, de Pully a été engagée.

Les inscriptions pour l'année scolaire prochaine sont satisfaisantes ; l'**UAPE** sera ouverte les lundis, mardis et jeudis de 07h00 à 18h00 et les vendredis de 07h00 à 14h00.

Sur demande des enseignants, des **devoirs surveillés** ont été organisés durant le dernier trimestre, deux jours par semaine entre 15h00 et 16h00. Ce travail a été confié à Mme BLANC, éducatrice.

La mise à l'enquête, effectuée par le canton, de **zones 30km/h** a donné lieu à une opposition qui a été retirée en cours de procédure. La Municipalité a donc entamé les travaux de préparation du projet définitif avec l'aide du bureau Willy, spécialisé dans ce domaine. Un préavis comportant deux zones à vitesse limitée sera soumis prochainement au Conseil communal.

M. MICHELET, municipal, annonce que le gros des travaux du **chantier STAP Mouette-Chatruffe** est terminé. La circulation a donc repris normalement. Les travaux en cours sont ponctuels et en relation avec la reprise des raccordements sur la nouvelle colonne. Dans le courant de l'automne, la mise en place et la mise en service des nouvelles pompes à la Stap de la Mouette ainsi qu'au réservoir de Chatruffe seront effectuées. L'ancienne colonne d'eau sera mise hors service et ce chantier sera terminé.

Les **ralentisseurs de la route d'Arnier** sont en cours de réalisation. Le nouveau ralentisseur sera opérationnel fin de la semaine 27 et la modification de celui situé devant l'administration communale sera réalisée pendant la semaine 28.

La procédure d'enquête publique pour le **chemin des Ecaravez** suit son cours jusqu'au 19 juillet. Les soumissions des entreprises seront rentrées le 2 juillet.

Une nouvelle construction, actuellement en chantier, au **chemin du Rossillon** nécessitait le raccordement au réseau d'eau. La Municipalité a profité de cette opportunité pour réaliser le bouclage du réseau qui était initialement prévu par le chemin de la Guibaude. Ces travaux se réalisent en deux étapes soit, réalisation de la colonne jusqu'au chantier et alimentation de celui-ci puis prolongement jusqu'au chemin de la Mouette dès que les travaux et mouvements de terre seront terminés, soit vers la fin de l'année.

Le **chemin de Rueyres** bénéficiera de l'éclairage public par des candélabres qui étaient destinés au chemin de la Chavanne. Les habitants de ce chemin s'étaient opposés à la mise en place d'un éclairage public qui avait été demandé lors de la consultation sur le projet de Champ-Chamot. La Municipalité a donc décidé d'utiliser ces candélabres pour équiper le chemin de Rueyres et de répondre ainsi à la demande exprimée par Mme la conseillère Dupertuis. Ces travaux consistent à la mise en place de 5 candélabres et seront exécutés à la suite de ceux sur les ralentisseurs de la route d'Arnier.

5. COMMUNICATIONS DE LA CCU

M. JAN, président n'a pas d'information à communiquer.

6. COMMUNICATIONS DE LA CCAR

Mme ENGELI, nouvelle présidente de la CCAR depuis le 2 avril 2004, annonce que cette commission s'est réunie pour répondre par lettre à la Commission de révision du règlement du Conseil communal. La CCAR dit attendre la nouvelle loi cantonale sur les communes et les incidences qu'elle aura pour se prononcer d'une façon définitive sur la version en cours de travail.

Le 9 juin 2004, la CCAR a rencontré la Municipalité, représentée par MM. MUHEIM et MICHELET ainsi que M. WARNERY, technicien communal. Au cours de cette séance, la CCAR a été informée du projet SIGIP (Système d'Information Géographique Intercommunal de Pully-Paudex-Belmont). Pully s'est engagée comme commune pilote pour tester les outils informatiques disponibles. Ce système permettra aux trois communes de stocker de manière claire, fiable et structurée les informations relatives à l'habitat, aux routes, à la végétation, aux divers équipements en eau, électricité et autres. Ce projet fera l'objet d'un préavis qui sera soumis au Conseil. (Quelques informations sur le SIGIP en page 38 du Rapport de Gestion 2003)

7. PREAVIS MUNICIPAL N°03/2004 COMPTES COMMUNAUX 2003

Commission des finances : MM. BOLAY, président, CHIOVENDA, EMERY, HENCHOZ, Mme PINTO

M. BOLAY, président, remercie la Municipalité pour les éclaircissements donnés à leurs questions écrites. Il annonce à la Municipalité que la Commission leur en fera parvenir d'autres au début de l'automne.

Puis Mme MAIRE, présidente, passe en revue les comptes page par page.

Mme la Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et on passe au vote.

VOTE : Le préavis N° 03/2004 est accepté à l'unanimité.

Mme MAIRE, présidente remercie la Municipalité, la Commission des finances et Mme C. JAN de l'excellent travail effectué.

8. RAPPORT DE GESTION 2003

Commission de gestion : Mme BOUJON, MM. BUGNON, GILLIERON, président, NOVELLI, ULDRY

M. GILLIERON, président, n'a pas de commentaire supplémentaire à faire et exprime ses remerciements à la Municipalité pour ses réponses aux questions de la Commission.

Il remercie la Municipalité de tenir compte des tarifs pratiqués par les autres fournisseurs d'électricité et de lui avoir fourni les sources de renseignements ainsi que les coordonnées des sites internet consultés.

M. MUHEIM, Syndic, annonce une petite erreur (Annexe N°2, crédits accordés par le Conseil communal). Préavis N°12/02, UAPE, le montant de Fr. 154'044.10 doit être reporté dans l'avant-dernière colonne du tableau (Solde à amortir au 31.12.03)

Mme MAIRE, présidente, passe en revue le rapport de gestion par dicastère et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et on passe au vote.

VOTE : Le rapport de gestion 2003 est accepté à l'unanimité.

Mme MAIRE remercie la Municipalité pour la qualité de sa gestion, l'administration pour la bienfaisance des documents fournis et la Commission de gestion pour son important travail.

9. PREAVIS MUNICIPAL N°05/2004

VENTE DE LA PARCELLE N°140, ROUTE DES CHAFFEISES

Commission technique : MM. BARTOLACELLI, PIRAT, président, Mme VERNET

Commission des finances : MM. BOLAY, président, CHIOVENDA, EMERY, HENCHOZ, Mme PINTO

La Commission technique trouve judicieux que la Commune n'endosse pas le rôle de promoteur et les risques qui y sont liés. Le prix de vente paraissait bas à la Commission des finances mais au vu des contraintes de la construction et de la situation géographique du terrain, ce prix lui paraît raisonnable. La Commission technique relève qu'ainsi les loyers des appartements respecteront ceux pratiqués dans le quartier et qu'il est dans l'intérêt de la Commune de permettre la mise sur le marché d'appartements attractifs pour des familles. Au vu du prix d'acquisition du terrain en 1988, le prix d'achat offert est une très bonne opération. La Commission des finances relève que les divers frais liés à l'obtention du permis de construire, environ Fr. 270'000.--, resteront à la charge de la Commune et sont donc à déduire du prix de vente. La Commission technique pense que la Commune devrait préciser clairement quelles sont ses responsabilités en matière de géologie, en regard au point 10.1.4 « Problèmes liés à la géotechnique, sécurité, responsabilité » du préavis N° 02/2003 traitant de la modification du plan de quartier. Le fait de détacher la forêt est judicieux selon le principe que l'entretien et la gestion des forêts sont du ressort de la collectivité. La Commission technique tient à rappeler deux remarques évoquées par la CCU en séance de Conseil du 15 mai 2003 et mentionnées dans le procès-verbal soit : les transports publics (développement d'une authentique liaison Nord-Sud) et la sécurité des utilisateurs de la route (création d'aménagements routiers). La Commission technique verrait d'un bon œil la création de classes enfantines dans la « galette publique » qui reste propriété de la Commune. Pour sa part, la Commission des finances demande à être consultée lorsqu'il sera question de l'affectation du prix de vente. Les deux commissions unanimes recommandent d'adopter les conclusions du préavis.

Mme MAIRE, présidente, ouvre la discussion.

M. MONSUTTI s'interroge sur la différence de surface de la parcelle qui était de 21'456 m² en 1988 et de 21'546 m² en 2004.

M. MUHEIM, syndic, répond que la surface des parcelles a changé en raison de la numérisation du cadastre, dans le cadre des A.F.

M. MONSUTTI est satisfait de la réponse.

La parole n'étant plus demandée, Mme MAIRE clôt la discussion et on passe au vote.

VOTE : Le préavis N° 05/2004 est accepté à la majorité (1 abstention).

10. PREAVIS MUNICIPAL N° 06/2004

ROUTE DE LA LOUCHE, TRONCON INFERIEUR 2^{EME} PARTIE. REFECTION DE LA CHAUSSEE AVEC CREATION D'UN ENCAISSEMENT, CREATION D'UN CHEMINEMENT PIETONNIER, POSE D'UNE NOUVELLE CONDUITE D'EAU POTABLE ET CHANGEMENT DU COLLECTEUR D'EAUX CLAIRES

Commission technique : Mme BEGUELIN, MM. CAVIN, président, DUFLON

Commission des finances : MM. BOLAY, président, CHIOVENDA, EMERY, HENCHOZ, Mme PINTO

La Commission technique rappelle que la route de la Louche est définie dans le plan directeur de circulation de la Commune comme un axe nord-sud, utilisé pour le trafic interne et de transit, trafic qui a fort augmenté ces dernières années. Elle souhaite que la requête formulée par la commission technique du préavis 03/2002 et qui avait reçu un accord positif de la Municipalité soit reprise et menée à chef. Il s'agissait de la création d'un passage à piétons au chemin de Chatruffe afin de relier le trottoir de la route d'Arnier avec celui du début de la route de la Louche. Les deux commissions unanimes recommandent d'accepter le préavis tel que présenté.

Mme MAIRE, présidente, ouvre la discussion.

M. MARKIDES demande s'il y a un intérêt au rehaussement du bas-côté et s'il y a une incidence sur le prix d'exécution.

M. MUHEIM répond que le seul intérêt est de rendre attentif l'automobiliste. Cela n'engendre pas de coût supplémentaire.

M. JAN attire l'attention sur le point 3 (page 4), remarque du CCFN (Centre de Conservation de la Faune et de la Nature) traitant de la plantation de compensation. Il remarque que l'abattage des haies a déjà eu lieu et demande si les propriétaires participent aux frais de plantations de compensation.

M. MUHEIM, syndic, l'informe que les haies sont sur le domaine public et que la Municipalité est en discussion avec le CCFN. Elle propose de compenser les haies abattues avec la parcelle N° 125, derrière Homdec. Les frais d'accès à cette parcelle seraient trop onéreux pour la vendre en zone constructible et elle pourrait être utilisée comme zone de compensation.

M. JAN argumente en disant que le problème ne sera pas résolu sur place et qu'il y a de fortes chances de voir des haies de thuyas en lieu et place de haies naturelles.

M. MUHEIM lui répond qu'il faut attendre l'élargissement du cheminement piétonnier et à ce moment-là, une discussion avec la CCU sera possible.

La parole n'étant plus demandée, Mme MAIRE clôt la discussion et on passe au vote.

VOTE : Le préavis N° 06/2004 est accepté à l'unanimité.

11. PREAVIS MUNICIPAL N° 04/2004

ADMISSION DE 3 CANDIDATS A LA BOURGEOISIE DE LA COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Commission d'admission à la bourgeoisie : MM. EMERY, MARREL, président, Mme VERNET

M. MARREL, président, n'ayant pas de remarque à formuler, la discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et on passe au vote à bulletin secret.

La demande d'admission de Mlle Jacqueline SERRA est acceptée avec 47 OUI, 1 NON et 1 abstention.

La demande d'admission de M. Patrick Marcel André Michel Cornil DENYS est acceptée avec 49 OUI

La demande d'admission de M. Maurizio BARTOLONI est acceptée avec 49 OUI.

Mme MAIRE félicite les candidats de ces brillants résultats.

12. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. NICOLET annonce que la commission pour la révision du règlement du CC s'est réunie début mars avec la Municipalité et les présidents des commissions permanentes. Elle a pris note des propositions orales et écrites qui seront à adjoindre à l'étude déjà effectuée. La Commission remettra l'ensemble des travaux au Bureau pour archivage. Ces travaux seront repris quand les nouvelles dispositions légales seront connues en 2005 ou 2006 et vraisemblablement par une nouvelle commission.

Mme MAYE s'inquiète du bruit du « For Noise Festival » et demande si cette manifestation est soumise à des règlements concernant le niveau sonore, les heures, etc... et si la commune de Belmont a été consultée.

M. MUHEIM répond que ce festival est soumis à deux autorisations : l'une du canton concernant le bruit qui ne doit pas dépasser 94db et l'autre de la Commune de Pully concernant la durée de la manifestation qui ne doit pas aller au-delà de 24h00 – 01h00. La Commune de Belmont n'est consultée que pour l'organisation du schéma de circulation. Il est à noter qu'un tout ménage a toujours été distribué aux habitants des quartiers concernés.

Mme MAYE craint qu'au vu du succès remporté, il y ait de plus en plus de manifestations.

M. MUHEIM répond que toute manifestation génère du bruit, comme d'ailleurs le stand de tirs, mais dans des limites fixées légalement. Il en va de même avec nos manifestations locales. Le festival For Noise se maintiendra pour autant qu'il reste bénéficiaire.

M. PIRAT demande si Belmont a acheté une marche de la tour de Sauvabelin.

M. MUHEIM répond que Belmont a SA marche. De plus, les armoiries de Belmont ainsi que celles de 7 autres communes flottent sur la Galère.

M. MICHELET, municipal, informe que des travaux de pose de bitume seront effectués à la route du Signal et au chemin de la Cure pendant la 1^{ère} quinzaine de juillet.

La parole n'est plus demandée. Mme MAIRE, présidente, rappelle que le prochain conseil aura lieu le 7 octobre 2004. Elle souhaite à chacun une excellente fin de soirée, un bon été et clôt la séance à 20h15.

Pour le Bureau du Conseil communal :
Marlène MAIRE
Présidente
Catherine SCHIESSER
Secrétaire

P.S. : L'ordre du jour est conservé dans un dossier ad hoc